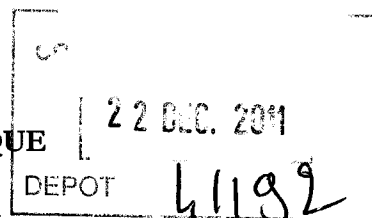


33 RUE LA BOÉTIE
société par actions simplifiée au capital variable
siège social : 14 rue Sarah Bernhardt – 92600 Asnières-sur-Seine
RCS Nanterre 478 585 995

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2011



La société IVG Institutional Funds GmbH, société de droit allemand, dont le siège social est sis THE SQUAIRE – Am Flughafen – 60549 Frankfurt am Main (Allemagne), immatriculée au Registre du Commerce, Section B, du Tribunal d'Instance de Frankfurt am Main (Allemagne) sous le numéro HRB 91062, représentée par Monsieur Steffen Ricken et Monsieur Jan Kuhn, associé unique (l'« **Associé Unique** ») de la société **33 RUE LA BOÉTIE**, société par actions simplifiée au capital variable, dont le siège social est 14 rue Sarah Bernhardt à 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 478 585 995 (la « **Société** ») a pris les décisions suivantes

- nomination d'un directeur général ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Le Commissaire aux comptes titulaire, la société PricewaterhouseCoopers Audit, a été préalablement avisé des présentes.

PREMIÈRE DÉCISION

Nomination de Madame Irmgard Linker en qualité de directeur général

Sur proposition du président, l'Associé Unique décide de nommer, conformément à l'article 12 des statuts, à compter de ce jour, Madame Irmgard Linker en qualité de directeur général de la Société, pour une durée indéterminée.

Madame Irmgard Linker, en sa qualité de directeur général, sera chargée d'assister le président dans la direction générale de la Société.

Vis-à-vis des tiers, elle bénéficiera des mêmes pouvoirs que le président de la Société, sous réserve des mêmes limitations de pouvoirs. Toutefois, toute décision ne pourra être valablement prise qu'avec l'aval du président ou d'un autre directeur général.

SECONDE DÉCISION

Pouvoir pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

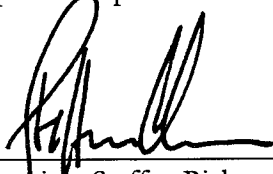
* *

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique et le président de séance,

en 4 exemplaires (un pour l'Associé Unique, un pour la Société et deux pour les formalités).

L'Associé Unique,
IVG Institutional Funds GmbH,
représentée par


Monsieur Steffen Ricken

et


Monsieur Jan Kuhn


Le président,
Monsieur Bernhard Berg

Bon pour acceptation des
fonction de Directeur Général

Le directeur général,
Madame Irmgard Linker¹

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».

